



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II  
LORS DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE  
DU NOUVEL AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE DU LIBAN  
PRÈS LE SAINT SIÈGE\***

Jeudi 26 octobre 2000

*Monsieur l'Ambassadeur,*

1. Je suis particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue à Votre Excellence à l'occasion de la présentation des Lettres qui L'accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Liban auprès du Saint Siège.

Je vous remercie des aimables paroles que vous m'avez adressées et je vous saurai gré de bien vouloir faire part de ma gratitude à son Excellence le Général Emile Lahoud, Président de la République libanaise, pour les vœux qu'il m'a fait parvenir par votre intermédiaire. À travers vous, je désire saluer avec affection le peuple libanais tout entier. Le souvenir de l'accueil chaleureux qu'il m'a réservé lors de mon voyage au Liban demeure encore présent à mon cœur.

2. J'ai accueilli avec attention ce dont vous m'avez fait part à propos des développements de la situation dans le sud du Liban ainsi que des évolutions politiques qui se sont produites au cours des dernières semaines. Je souhaite que l'amour que tous les Libanais portent à leur patrie les aide à vivre ensemble en se tournant vers l'avenir, animés par un souci ardent de «réussir ce défi de la réconciliation et de la fraternité, de la liberté et de la solidarité, qui est la condition essentielle de l'existence du Liban et le ciment de votre unité sur cette terre que vous aimez» (Exhortation apostolique *Une espérance nouvelle pour le Liban*, n. 120). La tentation d'une renaissance des sentiments qui dans le passé ont eu de graves conséquences saura être évitée notamment grâce au développement de la démocratie et à la possibilité donnée à tous les citoyens de participer à la vie du pays, indépendamment de leur appartenance religieuse ou communautaire.

La consolidation de la confiance entre les communautés humaines et religieuses qui composent le pays est une condition nécessaire pour bannir la peur de l'autre et pour retrouver le goût de vivre ensemble. Cette confiance mutuelle, qui doit inspirer la vie sociale à tous les niveaux, s'appuie d'abord sur l'acceptation par tous des valeurs morales universelles telles que le respect de la vie et des droits humains fondamentaux ou encore la liberté de conscience et de religion. Il est en particulier urgent de permettre à chacun d'avoir des conditions de vie décentes et dignes. La confiance s'approfondit aussi par un dialogue patient et respectueux entre les composantes de la nation ainsi que par la participation commune au développement du pays.

Pour y parvenir, il revient aux personnes qui ont reçu la charge de conduire la nation de travailler avec détermination, désintéressement et persévérance pour le bien commun, et de favoriser un partage équitable des responsabilités, sans rechercher de privilèges pour soi-même ou pour sa communauté. Toutefois, comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, «cela suppose aussi que le pays recouvre sa totale indépendance, une souveraineté complète et une liberté sans ambiguïté» (*Une espérance nouvelle pour le Liban*, n.121)

3. La conjoncture actuelle au Moyen-Orient demeure particulièrement inquiétante. L'établissement définitif de la paix et de la sécurité dans la région se fait toujours plus attendre et semble parfois s'éloigner. On ne peut que constater que l'enchaînement de la violence conduit toujours à un plus grand malheur pour tous, ravivant les oppositions et rendant plus difficile toute perspective de réconciliation. La Terre Sainte, où Dieu s'est manifesté et a parlé aux hommes, doit devenir le lieu par excellence où fleurissent la paix et la justice. Jérusalem doit être un symbole particulièrement fort d'unité, de paix et de réconciliation pour toute la famille humaine!

Vous avez rappelé, Monsieur l'Ambassadeur, les efforts accomplis par le Saint Siège afin de contribuer à trouver une solution juste et équitable pour la Ville sainte et notamment pour les Lieux saints des trois religions qui y coexistent. Les relations confiantes qui se développent entre le Siège apostolique et les peuples de la région laissent espérer que viendra le jour où, par le dialogue et la négociation, dans le respect de la dignité et de l'identité des communautés, pourra être établi pour les lieux les plus saints de la Ville un statut spécial internationalement garanti.

4. Permettez-moi, Monsieur l'Ambassadeur, d'adresser par votre entremise mon plus cordial salut aux Patriarches, aux Evêques et à tous les fidèles des communautés catholiques du Liban. En cette année du grand Jubilé, je les invite à se laisser renouveler par le Christ et à trouver en lui force, joie et espérance. En poursuivant avec détermination leurs efforts pour affermir des relations toujours plus fraternelles avec les fidèles des autres Églises et Communautés ecclésiales ainsi qu'avec les membres des religions monothéistes, en particulier avec les musulmans, ils contribuent à édifier un Liban nouveau, capable de dépasser les incompréhensions et de rechercher d'abord le bonheur et la prospérité pour tous ses enfants. Qu'en demeurant fermement attachés à leur terre, ils continuent à travailler sans relâche, avec tous leurs compatriotes, à servir le bien commun, en tirant de leur foi leur inspiration et leurs principes de vie, pour être témoins

des valeurs évangéliques dans la société!

5. Monsieur l'Ambassadeur, alors que commence officiellement votre mission auprès du Siège apostolique, je vous offre mes vœux cordiaux pour la noble tâche qui vous attend. Soyez assuré que vous trouverez ici, auprès de mes collaborateurs, l'accueil attentif et compréhensif dont vous pourrez avoir besoin.

Sur Votre Excellence, sur ses collaborateurs et sur ses proches, sur les responsables de la nation et sur le peuple libanais tout entier, j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédiction divines.

---

*\*Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XXIII, 2 p.708-711.*

*L'Osservatore Romano 27.10. 2000 p.4.*

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 45 p.5.*

© Copyright 2000 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana